

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 17 juin 2020

N/Réf. : 06595 (121456)

Objet : Demande d'accès à l'information du 23 mai 2020

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 23 mai 2020 visant à obtenir *les données les plus récentes sur le nombre de décès intentionnels par traumatismes auto-infligés selon certains critères détenus au Bureau du coroner.*

Nous n'avons aucune donnée sur l'origine ethnique des personnes décédées hormis pour les autochtones. De plus, nous ne détenons pas d'informations spécifiquement reliées à un quartier.

Par contre, chaque année, nous publions en collaboration avec l'Institut national de santé publique un portrait général des suicides au Québec. Ce document pourrait vous être utile. Je vous invite à le consulter sur le site internet au lien suivant : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2642>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

PD/ns